

## **PROJET D'ECOLE**

### **TABLE DES MATIERES**

<b>1. CADRE D'ACTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. SPECIFICITES DE LA POPULATION ET MODALITES D'INSCRIPTION .....</b>	<b>3</b>
A. LES SECTIONS PREPARATOIRES .....	3
B. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION .....	3
C. LA POPULATION SCOLAIRE .....	3
D. LE 4 <sup>EME</sup> DEGRE .....	3
<b>3. UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE .....</b>	<b>4</b>
A. LES PARENTS ET LES ETUDIANTS (ESSENTIELLEMENT MAJEURS).....	4
B. ORGANISATION DES EVALUATIONS DE FIN D'ANNEE .....	5
C. DES ACTEURS DE LA VIE SOCIALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE.....	5
D. PROJET ERASMUS + .....	6
E. DEVELOPPEMENT DURABLE .....	6
F. TRANSITION NUMERIQUE.....	6
<b>4. UNE PEDAGOGIE INTEGRANT PRATIQUE ET THEORIE .....</b>	<b>6</b>
<b>5. UNE ECOLE RESPECTUEUSE DE CHACUN DANS SES DIFFERENCES.....</b>	<b>7</b>
A. UN ENVIRONNEMENT ADAPTE .....	7
B. UNE PEDAGOGIE ADAPTEE .....	8
C. DES MODALITES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS DANS L'INSTITUT .....	9
<b>6. UNE PEDAGOGIE DE L'EXIGENCE VALORISANTE.....</b>	<b>9</b>
<b>7. UNE PEDAGOGIE DE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES.....</b>	<b>10</b>
A. FREQUENTATION SCOLAIRE .....	10
B. PEDAGOGIE DU CONTRAT.....	10
C. COMMUNICATIONS .....	10
D. DELEGUE DE CLASSE.....	11
E. POLITIQUE DES COMMUNICATIONS INTERNES .....	11
F. NOTES DE COURS .....	11
<b>8. UNE ECOLE QUI PRIVILEGIE LA FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS.....</b>	<b>11</b>
<b>9. UN INSTITUT QUI SE FAIT CONNAITRE .....</b>	<b>12</b>
<b>10. MISE EN PLACE ET SUIVI DU PROJET PEDAGOGIQUE.....</b>	<b>12</b>

## PROJET D'ÉCOLE

### 1. CADRE D'ACTION

**Le projet d'école présenté s'inscrit pleinement dans le cadre du projet éducatif de la Province de Liège.**

L'IPES paramédical a pour objectif prioritaire de former l'élève à une relation de qualité. Par son dynamisme et son professionnalisme, la Communauté Educative se donne pour mission de conduire le futur infirmier(e) au maximum de ses potentialités, de l'amener à une pleine autonomie dans sa vie personnelle et professionnelle, en tant qu'artisan de son propre avenir le rendant citoyen responsable.

L'IPES paramédical organise une formation spécifique au 4<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire de plein exercice.

L'établissement est implanté sur 3 sites

- à <b>Liège</b> : Quai du Barbou, 2	4020 Liège	04/279 79 84 ;
- à <b>Verviers</b> : Rue aux Laines, 21	4800 Verviers	04/279 45 10 ;
- à <b>Huy</b> : Avenue Delchambre, 13	4500 Huy	04/279 31 07.

Le projet d'école a été conçu comme l'application pratique des grands axes déterminés par le projet éducatif de la Province de Liège.

Il a donc explicité de façon aussi précise que possible les méthodes concrètes utilisées pour obtenir :

- une école ouverte sur le monde, s'adaptant aux nouvelles technologies ;
- une pédagogie intégrant pratique, théorie et réflexion ;
- une école respectueuse de chacun dans ses différences ;
- une pédagogie de l'exigence, valorisante ;
- une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages ;
- une école qui privilégie la formation continuée des enseignants.

## **2. SPECIFICITES DE LA POPULATION ET MODALITES D'INSCRIPTION**

### **a. Les sections préparatoires**

La population fréquentant les sections préparatoires est très diversifiée. Elle est composée d'étudiants âgés au minimum de 17 ans ne possédant pas les attestations leur permettant l'admission à l'enseignement secondaire professionnel (4e degré complémentaire), section infirmier hospitalier ou à l'enseignement supérieur paramédical (formations de Bacheliers en soins infirmiers et sage-femme). Les étudiants devront avoir 18 ans lors de l'inscription aux examens du jury de la Communauté française.

### **b. Les conditions d'inscription**

Les conditions d'inscription sont définies dans le décret de la Communauté française du 11 mai 2017 relatif au 4<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire complémentaire, section soins infirmiers.

La population de ces formations est âgée de 18 ans au moins et a réussi 6 ans de secondaire général, technique ou professionnel ou le jury de la Communauté française ou présente une équivalence à ces attestations de réussite.

### **c. La population scolaire**

- Le projet d'école s'adresse à un public majoritairement adulte qui doit, cependant, respecter les modalités organisationnelles générales de l'enseignement secondaire de plein exercice.
- La conjoncture économique actuelle amène des personnes de tout âge à rejoindre parfois tardivement le milieu scolaire afin de s'assurer une réinsertion sociale voire un maintien de l'activité professionnelle grâce à une requalification.  
L'horaire « décalé »<sup>1</sup> sera spécialement conçu pour répondre aux besoins spécifiques de ces derniers.
- Certains de nos étudiants émargent de l'ONEM et bénéficient d'une dispense de pointage; d'autres bénéficient de Projets du FINSS de la FeBi.
- Le point commun le plus marquant de la population de l'institut est son désir d'une formation dont la philosophie directrice soit axée sur le concret, le matériel, la pratique du métier tout en utilisant la théorie comme base indispensable pour poser des actes infirmiers conscients et réfléchis.

### **d. Le 4<sup>ème</sup> degré**

En tant que 4<sup>ème</sup> degré de l'Enseignement secondaire professionnel de plein exercice, l'accès aux études organisées par l'Institut est gratuit pour les ressortissants européens et autres situations bien définies.

Néanmoins, une participation facultative aux frais afférents à certains services ou fournitures tels que prévu par Décret du 03 mai 2019 portant sur les livres 1e et 2 du Code de l'enseignement fondamentale et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (anciennement Décret " Missions ") peut être réclamée. Pour les élèves en difficulté socio-économique, des aménagements sont prévus.

---

<sup>1</sup> La classe à « horaire décalé » sera ouverte en première année si le nombre d'élèves inscrits est jugé suffisant.

### **3. UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE**

L'Institut provincial d'Enseignement secondaire paramédical développe des relations de collaboration et de partenariat avec :

#### **a. Les parents et les étudiants (essentiellement majeurs)**

Les cours sont organisés en alternance avec les stages qui représentent une part importante de l'occupation de l'année

Lors de l'enseignement clinique (stages), chaque élève sera informé pendant et/ou après ses prestations de l'évolution de ses acquis ; de sa situation quant aux compétences requises ; il lui sera proposé des remédiations.

Chaque professeur informera les élèves des points obtenus lors des épreuves et travaux réalisés durant l'année scolaire, selon les modalités prévues dans l'article 17 section 2 du Règlement d'Ordre Intérieur.

Tous ces documents seront signés par les élèves pour prise de connaissance.

L'élève rencontrant des difficultés recevra après chaque conseil de classe une fiche de communication avec les remarques le concernant ainsi que les remédiations prévues. Ce document devra impérativement être signé par l'élève et consigné dans son dossier pédagogique d'enseignement clinique.

Après chaque conseil de classe l'étudiant consulte son dossier pédagogique d'enseignement clinique; le (la) titulaire lui communique les appréciations du conseil de classe qui figurent sur sa fiche individuelle. L'étudiant en reçoit un exemplaire et signe l'original qui reste dans son dossier. L'élève est invité à signer toutes ses feuilles d'évaluation d'enseignement clinique.

Une version informatisée de ces fiches est également conservée dans le logiciel de gestion des élèves. Elle peut être communiquée à toutes personnes pouvant en justifier la demande en présence et avec l'accord de l'étudiant majeur.

Le/la titulaire reste la personne de contact privilégiée à laquelle l'étudiant s'adresse lorsqu'il /elle est confronté(e) à des difficultés. Il /elle projettera avec l'étudiant les éventuelles remédiations tant théoriques que pratiques à apporter à son cursus scolaire.

Conformément aux dispositions du Décret du 03 mai 2019 portant sur les livres 1e et 2 du Code de l'enseignement fondamentale et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (anciennement Décret " Missions "), le conseil de classe sera composé de la Direction ou son délégué et des professeurs ayant eu une activité pédagogique avec l'étudiant. Si la nécessité s'en fait sentir, l'éducateur responsable et/ou le représentant du centre PMS peuvent être conviés.

Dans les sections préparatoires A et B, les évaluations permettent aux élèves de se situer par rapport aux exigences du Jury de la Communauté française.

Des réunions formelles de contact élèves, parents, professeurs seront prévues à la fin de l'année.

La Direction, la Direction adjointe et les professeurs seront à la disposition de chacun durant l'année scolaire sur rendez-vous.

Dans le respect des modalités prévues dans le Décret du 03 mai 2019 portant sur les livres 1e et 2 du Code de l'enseignement fondamentale et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (anciennement Décret " Missions "), parents et élèves sont invités à siéger au Conseil de participation.

Tous seront explicitement avertis des droits particuliers qui leur sont accordés par le décret précité en matière de contestation de l'évaluation (recours).

La plus grande partie de la population scolaire étant majeure, les informations données aux parents devront toujours se faire avec l'accord de l'étudiant. Chaque cas devra être géré de façon individuelle au vu de la situation familiale et personnelle de l'intéressé.

Toute intervention sera réalisée dans l'intérêt de l'élève.

## **b. Organisation des évaluations de fin d'année**

Outre les évaluations de fin d'année, des épreuves partielles obligatoires dans quatre cours théoriques seront organisées durant deux journées en janvier. Les résultats de ces épreuves seront intégrés à la cote finale.

Les modalités d'interrogation (orales, écrites et/ou pratiques) seront communiquées aux étudiants dès la rentrée scolaire.

L'horaire d'examen sera affiché au moins 15 jours avant le début des épreuves.

En 3<sup>ème</sup> complémentaire, les épreuves de synthèse se dérouleront suivant les modalités précisées dans le document « Organisation de l'année scolaire » distribué lors de l'accueil à la rentrée scolaire.

## **c. Des acteurs de la vie sociale, économique et culturelle**

Au cours de leur cursus scolaire, nos étudiants découvrent et pratiquent leur stage dans les hôpitaux, les maisons de repos, les écoles, les services de soins à domicile de la région.

Afin de faciliter l'intégration des apprentissages scolaires, la réalité professionnelle et assurer une intégration socio-économique harmonieuse, diverses activités complémentaires sont mises sur pied :

- **Visites pédagogiques et culturelles :**  
Visites, en lien avec les cours, organisées en fonction de l'agenda des expositions en lien avec les matières dispensées et ciblant toutes les années de cours.
- **Conférences, colloques :** organisées par les professeurs et/ou en collaboration avec l'ASBL « Planète IH ». Moment particulier de rencontre ; de dialogue entre étudiants et acteurs du terrain.
- **Formations extérieures :** formation BLS-DEA pour tous nos étudiants dès la première année.
- **Salons :** participation aux salons SIEP, à l'opération « carrières ».
- **Journées de formation technique ou de remédiation :**  
Entraînement aux techniques de base ; exercices en situations réelles auprès de mannequins interactifs, gestion du dossier informatisé sur tablettes interactives.  
Préparation à l'épreuve de synthèse, remédiation aux calculs de dosage.
- **Accueil d'intervenants extérieurs :** infirmières ou infirmiers spécialisés qui viennent partager leur expérience lors des cours (ex gestion de la douleur - gestion du service de stérilisation).

- **Activités diverses** : petit déjeuner d'accueil en 1ère ; partage d'expérience avec les anciens diplômés en 3IH lors d'un petit déjeuner avec les partenaires de stages, journée portes ouvertes, fête de la remise des diplômes, ...
- **Ateliers de gestion du stress**

Ces manifestations spécifiques seront à affecter au cours correspondant le mieux à la spécificité de l'activité et proportionnellement à celle-ci.

#### **d. Projet ERASMUS +**

Le programme ERASMUS + vise à donner aux étudiants-stagiaires infirmiers et au personnel enseignant, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur possibilité d'engagement. Il aide les établissements scolaires à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager des pratiques innovantes.

Dans ce cadre, le programme Erasmus+ a donc pour objectif de :

- développer les compétences et les connaissances des étudiants ;
- favoriser les échanges et les collaborations entre les établissements européens.

Ces échanges permettront aux étudiants de 3<sup>e</sup> année complémentaire de découvrir des méthodes de travail différentes, leur permettant ainsi de développer des compétences techniques et professionnelles et des savoir-faire d'institutions de soins européennes.

Cette expérience leur facilitera l'accès au marché de l'emploi, elle développera leur confiance en eux et encouragera un sentiment de citoyenneté européenne.

#### **e. Développement durable**

L'école contribue à la prise en compte et à la réalisation des objectifs de développement durable dans l'exercice de ses missions d'enseignement et dans son fonctionnement interne.

#### **f. Transition numérique**

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies, l'école accompagne les élèves dans l'utilisation des outils informatiques et numériques afin d'encadrer et de faciliter la transition numérique.

### **4. UNE PEDAGOGIE INTEGRANT PRATIQUE ET THEORIE**

Le décret du 11 mai 2017 de la Fédération Wallonie Bruxelles prévoit explicitement la répartition de l'enseignement théorique et pratique des infirmier(e)s hospitalier(e)s. Les cours théoriques de sciences fondamentales, infirmières et sociales sont donnés dans les locaux de l'Institut à raison de

- 22,8 périodes/semaine en 1<sup>ère</sup> année ;
- 21 périodes/semaine en 2<sup>ème</sup> année ;
- 17,5 périodes/semaine en 3<sup>ème</sup> année.

L'enseignement clinique est assuré dans les services hospitaliers et extrahospitaliers, sélectionnés par notre Institut et reconnus par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire à raison de :

- 624 périodes en 1<sup>ère</sup> année ;
- 696 périodes en 2<sup>ème</sup> année ;
- 840 périodes en 3<sup>ème</sup> année et 800 P pour la 3<sup>e</sup> année complémentaire.

À l'article 16 du Règlement d'Ordre Intérieur, se trouvent les modalités pratiques liées à l'ensemble des stages.

Une convention est établie entre chaque lieu d'enseignement clinique et l'Institut provincial d'Enseignement secondaire paramédical. Elle sera l'objet d'une réunion de synthèse et d'une évaluation annuelle.

Le contenu et les objectifs des cours et de l'enseignement clinique sont détaillés dans le programme du CPEONS.

Dans la mesure des possibilités et dans le cadre délimité par le nombre total de périodes professeurs, les professeurs seront répartis dans les différents lieux d'enseignement clinique afin d'entraîner les élèves au bon exercice de leur profession future.

## **5. UNE ECOLE RESPECTUEUSE DE CHACUN DANS SES DIFFERENCES**

### **a. Un environnement adapté**

Dans un esprit d'optimisation de l'enseignement dans toutes les classes et sections, l'Institut veillera au mieux, en fonction des moyens disponibles à :

- prévoir l'adéquation entre le nombre d'élèves par groupe et le local attribué pour permettre des conditions d'apprentissage humaines et performantes ;
- prévoir du matériel didactique en quantité suffisante ;
- prévoir des armoires, écrans, projecteurs, projecteurs interactifs, tableaux interactifs ;
- maintenir les locaux dans un bon état d'ordre et de propreté ;
- appliquer une pédagogie de l'exigence valorisante auprès des élèves afin de les responsabiliser au respect du matériel et de la vie en commun.

Collaboration et partenariat avec l'enseignement supérieur

Des relations permanentes de collaboration et de partenariat seront organisées avec l'enseignement supérieur<sup>2</sup>.

Les infrastructures d'enseignement, les locaux, le matériel didactique... seront utilisés conjointement et dans le respect de l'identité de chacun par la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) – catégorie paramédicale et notre institut.

Les deux Instituts travailleront en synergie complète sur les 3 sites d'enseignement.

Dans un souci de rationalisation et de cohérence pédagogique, dans la mesure du possible, des locaux seront spécifiquement affectés aux différentes classes.

---

<sup>2</sup> Haute Ecole de la Province de Liège – catégorie paramédicale

Les élèves des autres établissements provinciaux ainsi que des autres réseaux organisant des sections de services aux personnes sont invités à venir découvrir les cours d’infirmier lors des matinées « classes ouvertes ».

## **b. Une pédagogie adaptée**

L’Institut provincial d’Enseignement secondaire paramédical développe une pédagogie adaptée aux besoins de chacun tant dans ses rythmes que dans ses méthodes et ses contenus d’apprentissage.

L’aménagement horaire tiendra compte de :

- la proportion entre nombre de périodes de cours - enseignement clinique ;
- l’âge et la maturité des étudiants ;
- le contexte socio-économique ;
- les possibilités de l’Institution.

L’année scolaire débute **le dernier lundi du mois d’août et se termine le premier vendredi du mois de juillet.**

Afin d’optimiser l’impact positif de l’enseignement clinique, les cours donnés à l’Institut et l’enseignement clinique alterneront par périodes de 3 à 4 semaines selon les années et les antennes avec possibilité d’organiser une journée de cours à l’Institut en période d’enseignement clinique.

## **i Les cours théoriques et pratiques**

Les cours sont dispensés dans les locaux de l’Institut.

- Les cours se donneront entre 8h15 et 17h30. Des contingences pratiques peuvent nécessiter la prolongation des cours jusqu’à 17h45. Afin d’augmenter la productivité et d’éviter la perte de temps, chaque cours sera donné par période de 2 x 60 minutes minimum.

### ***Pour les élèves en horaire décalé (1<sup>ère</sup>)***

Les cours auront lieu chaque semaine à raison d’une journée complète et de deux après-midi entre 13h30 et 19h30. Si nécessaire, des cours seront organisés le samedi matin.

- Pendant les heures de cours, les élèves et les professeurs auront la possibilité d’utiliser :
  - des moyens audio visuels
  - le multimédias
  - internet
  - le centre documentaire
  - la classe d’ETI
  - la cyber classe
  - les tablettes interactives
  - le laboratoire de simulation de soins infirmiers haute-fidélité
  - les ressources des différents centres provinciaux tels que : médiathèque, bibliothèque.



- Pour répondre à des impératifs pédagogiques, structurels et/ou organisationnels, les cours pourront être organisés sur une partie ou sur la totalité de l'année scolaire.
- En fonction des exigences structurelles et/ou matérielles, pédagogiques particulières, l'horaire des professeurs sera presté sur 4 ou 5 jours au prorata du temps de travail.

## **ii L'enseignement clinique**

L'enseignement clinique sera organisé dans le respect des modalités d'organisation des stages du Décret 11 mai 2017.

L'encadrement des stages s'effectue de manière continue.

L'évaluation de type formative en début de stage évoluera vers une évaluation sommative en fin de stage.

## **c. Des modalités d'accueil des étudiants dans l'Institut**

Pour la 1<sup>ère</sup> année infirmier(e) hospitalier(e):

- **le dernier lundi du mois d'août**: rentrée des élèves - accueil personnalisé.
- durant le mois de septembre :
  - présentation de la structure organisationnelle et architecturale de l'établissement
  - accueil des étudiants par la Direction et présentation des diverses personnes ressource
  - constitution de groupes provisoires
  - informations générales sur le déroulement de l'année
  - informations organisationnelles
  - ateliers d'observation de 2 x 4 périodes dans le but d'affiner l'observation pour le cours de relation d'aide
  - information sur la rédaction du rapport d'enseignement clinique
  - cours préparatoires à la 1<sup>ère</sup> période d'enseignement clinique (différents selon les antennes).
- à partir d'octobre: alternance cours - enseignement clinique suivant les horaires particuliers des différents sites scolaires de l'Institut.

## **6. UNE PEDAGOGIE DE L'EXIGENCE VALORISANTE**

Afin de donner un maximum de chances de réussite aux élèves de l'Institut, des stratégies d'enseignement individualisé, basées sur l'accompagnement de l'effort personnel seront mises en place.

Parmi celles-ci, notons :

- une formation spécifique à l'apprentissage d'une méthode de travail organisée par l'intermédiaire du centre PMS ;
- des cours de remédiation ;
- un passage en cyber classe pour une remédiation individuelle et adaptée à chacun ;
- un suivi formatif fréquent lors de l'enseignement clinique ;
- des contacts réguliers avec les personnels des lieux d'enseignement clinique ;
- une évaluation formative continue ;
- un retour en classe de pratique pour affiner les actes techniques ;
- une réorganisation de la répartition de stage afin d'assurer la mise en place d'un suivi adapté ;

- un passage filmé aux mannequins interactif qui permet à chacun de s'auto-évaluer et de déceler ses lacunes ;
- l'avis des étudiants sera régulièrement sollicité afin d'améliorer la qualité des activités pédagogiques proposées ;
- des ateliers « Gestion du stress » en collaboration avec le PMS.

## **7. UNE PEDAGOGIE DE L'ÉLÈVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES**

### **a. Fréquentation scolaire**

Dans le contexte de la démarche scientifique de résolution de problème, la participation active des étudiants aux différents cours sera encouragée en tenant compte de leur charge de travail total.

Cette participation se réalise à travers :

- des travaux de groupe ;
- des recherches ;
- les rapports de stage ;
- autres.

### **b. Pédagogie du contrat**

Progressivement, une pédagogie du contrat sera mise en place, notamment à partir de l'enseignement clinique. Cette pédagogie a pour objectif d'améliorer la participation des étudiants au fonctionnement de l'Institut et les préparer à prendre leurs responsabilités dans la vie active et professionnelle.

Tous les étudiants reçoivent lors de leur entrée dans l'établissement un porte-folio, qui devra les accompagner dans tous les stages. Ce document est personnel et rempli par l'étudiant. Tout au long de son cursus scolaire, il lui permettra d'avoir à tout moment une synthèse de ses acquis, des compétences à améliorer, des objectifs à fixer pour le nouveau stage.

### **c. Communications**

Les informations relatives à la vie dans l'établissement tout au long de l'année scolaire seront visibles aux valves disposées aux points stratégiques de l'établissement et sur l'École virtuelle.

Chaque étudiant recevra un code d'accès et pourra s'y connecter ; il y trouvera des informations actualisées et documents d'enseignement clinique.

Les communications internes pour les élèves sont les suivantes :

- horaire de cours ;
- horaire et répartition de l'enseignement clinique ;
- organisation et périodes d'examens ;
- informations - convocations PSE – PMS – SPMT ;
- informations diverses + communications individuelles ;
- absence de professeur ;
- manifestations culturelles ;
- offres d'emploi ;
- résultats des conseils de classe, des délibérations seront affichés à l'endroit prévu.

**d. Délégué de classe**

Chaque groupe désigne en son sein un délégué qui sera l'intermédiaire entre les étudiants, le corps professoral et la Direction de façon à chercher ensemble des solutions aux différents problèmes rencontrés par les étudiants.

Dans la pédagogie du projet, nous centrons nos efforts sur l'approche globale et le respect de l'être humain. Cela suppose une prise de conscience de l'élève de son savoir, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Dans cette perspective, la totalité des acteurs du système éducatif se mobilisera pour donner du sens à la formation et à l'apprentissage.

**e. Politique des communications internes**

- Dans un souci de cohésion et de respect du travail de chacun, des réunions seront organisées régulièrement pour tous les membres du personnel participant à la vie de l'école.
- Les informations de tout type seront transmises suffisamment tôt pour permettre un travail de qualité et la concertation de tous les acteurs de la vie scolaire.
- Les réflexions de tous les acteurs de la vie scolaire seront prises en considération et transmises à chacun si nécessité s'impose.
- Différents outils peuvent être utilisés pour améliorer la qualité de l'information : démarche qualité, groupe de réflexion...
- Des casiers sont mis à la disposition des professeurs.

**f. Notes de cours**

Les professeurs déposeront

- un exemplaire de leur cours au centre de photocopie ;
- un exemplaire informatisé sur l'école virtuelle ;
- un exemplaire sur la clef USB des étudiants demandeurs. Chaque étudiant ayant reçu une clef USB en début d'année ou de cursus.

**8. UNE ECOLE QUI PRIVILEGIE LA FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS**

- Les professeurs seront avertis suffisamment tôt des possibilités de formation de l'Institut et de la Province de Liège. Sur demande motivée, le pouvoir organisateur favorisera la participation aux formations extérieures et, éventuellement, interviendra dans leur coût.  
Dans cette optique, une collaboration étroite sera encouragée avec les institutions hospitalières
- Dans un but d'optimisation et d'uniformisation de l'enseignement infirmier, des tâches de formation particulière pourront être confiées à des professeurs. Ces réunions de travail devront être prévues au moins un mois à l'avance. La demande écrite sera accompagnée des objectifs et du descriptif de l'activité.  
Un rapport écrit formalisera les résultats obtenus.

## **9. UN INSTITUT QUI SE FAIT CONNAITRE**

- a. Des contacts seront poursuivis et développés avec des établissements d'enseignement secondaire et de promotion sociale ;
- b. Dans le souci de faciliter, pour les étudiants, la transition entre les différents niveaux d'enseignement, des échanges pédagogiques auront lieu entre les différents partenaires de la formation ;
- c. Les élèves de ces établissements seront invités à assister à une ou plusieurs journées de cours dans notre Institut ;
- d. En synergie avec la Haute Ecole, une journée « Portes Ouvertes » sera organisée dans chaque antenne en collaboration avec les étudiants et des partenaires extérieurs (transfusion, Croix rouge...) dans le but d'informer le public sur la profession d'infirmier(e) hospitalier(e) ;
- e. Notre Institut sera représenté lors de différentes manifestations d'informations (ex. : Opération Carrières, SIEP, Salon de l'emploi, ...) ;
- f. Une capsule vidéo et un reportage seront diffusés lors des diverses activités de promotion de l'école. La page FACEBOOK pour les 3 sites de notre Institut est mise à jour régulièrement ;
- h. Un flyer et un fascicule d'informations seront largement distribués dans le public.

## **10. MISE EN PLACE ET SUIVI DU PROJET PEDAGOGIQUE**

Les participants à l'élaboration du projet d'école et la Direction forment le groupe de pilotage de ce projet. D'autres membres de l'équipe éducative ou, le cas échéant, des personnes ressources partenaires habituels de la formation, seront invitées à s'y joindre afin de l'optimiser.

Notre établissement bénéficie en outre des avantages proposés par le projet d'encadrement différencié.

Notre école a construit un plan de pilotage présenté en Conseil de participation et qui sera contractualisé en 2023. Des objectifs spécifiques ont été définis sur base des objectifs généraux établis par le Décret du 3 mai 2019 portant les livres 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du Code de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et mettant en place le tronc commun. Dans ce cadre, l'école pérennisera les projets positifs et lancera différentes actions afin de répondre au mieux aux attentes de nos élèves et celles de leurs parents .

Des évaluations continues seront effectuées par ce groupe de pilotage. Un rapport et des propositions de remédiations seront soumis au Conseil de participation.

Le projet d'école sera ainsi régulièrement actualisé et adapté aux modifications structurelles de l'Institut.